



# Recommandations pour la réouverture des églises

## Prévention COVID-19

### Réouverture du Nunavik

#### Contexte

Les directives suivantes doivent être considérées comme des mesures préliminaires pour la réouverture de la région. Elles font partie de la deuxième phase du plan de réouverture. D'autres lignes directrices suivront et les présentes lignes directrices seront mises en œuvre dans un contexte de communautés sans COVID. Les directives peuvent toujours changer, en fonction de l'évolution de la situation dans la région.

Au Québec, les églises ne sont actuellement pas ouvertes au public. Les rencontres privées à l'intérieur seront autorisées dans la majeure partie de la province depuis le 15 juin, avec certaines restrictions.

Les Nunavimmiut ont exprimé avec véhémence leur volonté de réouverture des églises. Pour la majorité de la population, l'église fait partie de la routine hebdomadaire. Les tensions sont fortes dans les ménages et certains considèrent l'accès à l'église nécessaire à la santé mentale.

Les réunions en salle sont déjà autorisées dans la région, avec une limite de cinq visiteurs par ménage à la fois.

Nos connaissances sur les modes de transmission du virus sont en constante évolution ; aucun seuil quant au nombre de personnes présentes dans les réunions n'a été reconnu comme étant sécuritaire.

#### Pour une réouverture sécuritaire des églises, les recommandations suivantes doivent être appliquées :

- Les églises peuvent être ouvertes, pour les messes du matin et du soir :
  - Il devrait y avoir un membre à l'entrée de l'église pour saluer les gens, les guider vers leurs sièges et s'assurer que l'église ne soit pas surpeuplée.
- Les églises ne devraient pas être ouvertes à d'autres activités telles que les mariages ou les funérailles. Ces activités peuvent se dérouler en plein air avec un maximum de 50 personnes, conformément à la règle qui a été adoptée sur les rencontres extérieures.
- Les personnes qui vont à l'église et qui ne vivent pas dans le même foyer doivent toujours rester à deux mètres les unes des autres. Les sièges doivent être marqués en conséquence.

Cela signifie qu'il pourrait y avoir un nombre limité de personnes autorisées dans l'église en même temps, selon la taille de l'église.

- Les gens peuvent choisir de porter des masques s'ils le souhaitent, mais ce n'est pas obligatoire.
- Un désinfectant pour les mains à base d'alcool devrait être disponible à l'entrée de l'église. Les gens devraient être fortement encouragés à se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'église et en sortant de l'église.
- Pendant le service, il ne devrait y avoir aucun contact physique. Cela inclut les poignées de main, les câlins, la communion, etc.
- Ne partagez pas ce qui pourrait entrer en contact avec les mains ou la salive d'autrui.
- Les dons en espèces ne devraient pas être autorisés.
- Les églises doivent être désinfectées avant chaque service. \*Ceci devra être discuté avec les églises afin de vérifier ce qui peut être fait et s'il y aura un besoin d'un nombre maximum de services par semaine. De plus, selon les capacités de désinfection, les salles de bains à l'intérieur des églises pourraient devoir être fermées au public.
- Les personnes présentant des symptômes ne devraient pas être autorisées à l'intérieur de l'église : fièvre, toux, essoufflement, diarrhée, mal de tête ou de corps ou fatigue, perte de l'odorat ou du goût. Ces personnes devraient appeler la ligne info santé pour se faire tester.
- Le bus des aînés peut être utilisé pour aller chercher les aînés pour les services religieux. \*Reportez-vous aux recommandations sur le bus des aînés.

## Pour les aînés qui ne peuvent pas aller à l'église

Les aînés qui ne peuvent pas aller à l'église peuvent recevoir la visite de membres de l'Église. Les membres de l'Église devraient suivre les recommandations suivantes :

- Les membres de l'Église présentant des symptômes ne devraient pas faire de visites à domicile : fièvre, toux, essoufflement, diarrhée, mal de tête ou de corps ou fatigue, perte de l'odorat ou du goût. Ces personnes devraient appeler la ligne info santé pour se faire tester.
- Les membres de l'Église doivent appeler à l'avance avant de visiter une maison, afin de demander si des membres du ménage présentent des symptômes. Si c'est le cas, le ménage ne doit pas être visité.
- Les membres de l'Église doivent garder une distance de deux mètres des membres du ménage lors de leur visite. Les visites à l'extérieur doivent être encouragées ; une distance de deux mètres doit également être maintenue à l'extérieur.



- Les membres de l'Église doivent se laver les mains avant et après la visite et porter un masque pendant la visite.
- Les membres de l'église doivent éviter tout contact physique avec les membres du ménage (poignées de main, étreintes, etc.).